

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09 www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 14 avril 2011

Communiqué de presse

Lancement de la troisième édition du Prix du social fribourgeois

Doté d'une somme de 10 000 francs au maximum, le prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social a été lancé aujourd'hui par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 8 juillet 2011.

L'objectif du Prix du social est de récompenser l'engagement des acteurs qui œuvrent dans le domaine social. Il s'adresse à des personnes ou groupes de personnes domiciliées dans le canton, ainsi qu'à des institutions ayant leur siège social dans le canton.

Le Prix du social veut encourager les activités de bénévolat en reconnaissant leur importance et leur utilité publique dans la vie socioculturelle. La concomitance avec l'Année européenne du bénévolat offre à cette édition 2011 une saveur particulière et une occasion incontournable de souligner la valeur de cette activité.

Les candidats devront envoyer une brève description de leur projet, en mentionnant les objectifs et expliquer les raisons pour lesquelles leur projet devrait être retenu. Le tout doit parvenir à la DSAS jusqu'au 8 juillet 2011.

Octroyé tous les deux ans, le Prix du social a été attribué à l'Association des scouts fribourgeois en 2007, puis à l'Association le Square de Marly en 2009. Il est décerné par un jury de cinq personnes présidé par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

Le règlement du concours est disponible sur le site Internet de la Direction de la santé et des affaires sociales: www.fr.ch/dsas

Contact

DSAS, Service de l'action sociale, Sarah Mariéthoz Fontaine, collaboratrice scientifique, T +41 26 305 80 91

Communication

_

DSAS, Claudia Lauper, conseillère scientifique, T +41 26 305 29 04, M +41 79 347 51 38